COMMUNIQUÉ

À travail égal, salaire égal : l'exigence d'une justice sociale réelle

Chaque année, une date symbolique marque le moment à partir duquel les femmes travaillent « gratuitement » jusqu'au 31 décembre en raison des écarts de rémunération persistant avec les hommes. En 2026, selon les calculs basés sur un écart de salaire horaire moyen de 11,8 % en France, cette bascule tombe ce jeudi 19 novembre à 10 heures 51.

Malgré certaines avancées, ce repère nous rappelle une réalité inacceptable qui prive les femmes d'une réelle autonomie économique.

Ce constat nous interpelle particulièrement, nous Francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN, qui portons depuis la fondation de notre Ordre l'idéal d'une mixité fondée sur l'égalité stricte des droits et des devoirs entre les femmes et les hommes.

C'est au nom de ce combat historique et des valeurs qui nous animent que nous demandons des mesures concrètes et ambitieuses, notamment en matière de transparence salariale, dont le projet de loi de transposition de la directive européenne est attendu au Parlement, et de revalorisation des métiers les plus féminisés. Le respect du pacte républicain et de la justice sociale exige qu'à travail égal, salaire égal.

C'est à ce prix que la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » prendra tout son sens dans la Cité.

Paris, le 19 novembre 2026

La Fédération Française
de l'Ordre Maçonnique Mixte International
LE DROIT HUMAIN